

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 4 (1931)
Heft: 7

Artikel: La politique du logement en Europe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-119349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Cuisine de la femme pratique à la Woba,

établie par la Maison Blaser & Cie, à Bâle, d'après le projet de Mme la Dr. C. Huggenberg, à Zurich.

La cuisine est le centre du ménage. Aussi faut-il vouer les plus grands soins à son installation. En dépit de toutes les objections, il est indiqué d'en réduire la surface le plus possible, à l'avantage de la salle à manger ou chambre commune. Mais encore faut-il que deux personnes puissent y travailler à l'aise, parce qu'il est du devoir de chaque mère d'initier ses filles aux soins du ménage.

En établissant la cuisine de la femme pratique, à la Woba, on s'est appliqué à économiser l'espace, le temps et le travail. Celui-ci se déroule de gauche à droite et implique trois places principales: la table, le fourneau, l'évier. Les trois places doivent être parfaitement éclairées de nuit comme de jour. La table, placée directement sous la fenêtre, sert à diverses fins: retournée, le plateau supérieur sert de planche à pétrir, etc.; tirée la partie inférieure, munie d'un récipient et d'un tiroir pour détrit, sert de table pour la préparation des légumes. On y met les ustensiles nécessaires à ce travail quand il est terminé. Enfin, d'un seul mouvement, on peut jeter les déchets dans la poubelle qui se trouve sous l'évier, dans le voisinage immédiat de la table. Un tabouret tournant permet ces mouvements sans fatigue inutile.

Le fourneau à gaz est facile à manier et à nettoyer, le foyer est placé de côté pour éviter que la ménagère ait à se baisser. Les ustensiles de cuisine sont placés à proximité immédiate du fourneau, au-dessus duquel se trouve un aspirateur de vapeur. A côté, à droite, est placée une marmite norvégienne, pour achever la cuisson de certains aliments.

La conduite d'eau et l'évier sont dans le voisinage immédiat du fourneau. L'évier est à la hauteur normale de 80 centimètres. Une planche pour poser la vaisselle sale à gauche, un égouttoir à droite suppléent toute allée et venue inutile.

La ménagère peut laver assise aussi facilement qu'elle prépare la nourriture ou qu'elle repasse. Une corbeille en fil de métal reçoit la vaisselle lavée que l'on rince à fond avec la douche bouillante, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de sécher spécialement à l'exception des verres, couteaux, cuillères et fourchettes. La vaisselle qui sert journellement est serrée dans un buffet à gauche contre la paroi. Sous l'égouttoir, se trouve une petite armoire pour les ustensiles de nettoyage; à côté, un radiateur. Au-dessus, un bouill-

On a voué les plus grands soins à la disposi-

tion intérieure des armoires. Lisses et sans pieds, verticales, munies de rayons mobiles, elles peuvent être, ainsi que le reste de la cuisine, facilement nettoyées. De fabrication suisse, elles peuvent être établies en série environ pour le prix habituel des armoires de cuisine modernes. L'armoire aux provisions est munie de tiroirs de verre pour les épices. Elle a de plus un porte-œufs, des casiers pour le pain, les confitures, un tiroir pour les provisions gardées dans des sacs de papier, une grille pour les pots à graisse. Dans sa partie supérieure, l'armoire peut contenir une grande quantité de vaisselle, judicieusement placée et facile à prendre. Dans sa partie moyenne, se trouve, à gauche, une petite armoire pour les verres; à droite, une bibliothèque pour les livres de cuisine, ainsi qu'un tiroir pour la caisse. La face intérieure des portes est utilisée pour les planches à hacher, le calendrier, etc. Au centre, se trouve un passe-plat vitré, qui permet à la mère de famille de surveiller ses enfants quand ils sont dans la salle à manger. Ce passe-plat épargne beaucoup de pas inutiles à la ménagère et ne devrait pas être établi seulement dans les appartements où il y a des domestiques. Des armoires à casiers, montant jusqu'au plafond de manière à ce qu'aucune poussière ne puisse s'accumuler au-dessus, permettent de serrer les conserves, les provisions de savon, la lingerie de cuisine. Une échelle pliante permet de les atteindre facilement.

Une large fenêtre, dont la partie inférieure est fixe et dépolie, de façon à ce qu'aucun rideau ne soit nécessaire, répand en abondance l'air et la lumière. Une lampe à contre-poids donne la lumière directe aussi bien sur la table que sur le fourneau et l'évier, de sorte que la ménagère n'en est jamais elle-même gênée.

Une loggia devant la cuisine, au lieu d'un balcon toujours au courant d'air, est très utile. On y peut nettoyer les habits, etc. par n'importe quel temps; en été, il est possible d'y prendre ses repas, les enfants peuvent y jouer sous la surveillance constante de la mère, on peut s'y livrer en plein air à des travaux manuels. C'est là que se trouve une armoire en acier pour les balais, le frottoir, l'aspirateur, un tiroir pour les outils et les clous, une place pour les fers à repasser, une armoire pour les souliers, etc. La table à repasser est à côté de l'armoire. Un étendoir anglais permet le séchage de la petite lingerie par n'importe quel temps. Quelques plantes fleuries rendent cette loggia fort sympathique.

La politique du logement en Europe.

Ouvrage publié par le Bureau International du Travail, 1930. (392 pages, Frs. 6.50).

Le B.I.T. continue la série de documents qu'il a déjà publiés sur ce sujet. Après les études sur les mesures prises en faveur des locataires et la situation aux Etats-Unis, voici un tableau de la politi-

que constructive des principaux Etats européens. Les conclusions de la partie générale sont intéressantes: « De cet examen, la conclusion qui nous paraît s'imposer est l'indéniable efficacité de la

politique du logement d'après-guerre. A peu d'exceptions près, les buts fixés sont atteints ou sont en voie de l'être. La pénurie exceptionnelle de logements qui sévissait au début de la période d'après-guerre est disparue dans plusieurs pays et, dans la plupart des autres, les mesures en vigueur ont montré qu'elle pourrait disparaître dans un délai raisonnable. La qualité des logements construits est d'une façon générale supérieure à celle des habitations bâties avant la guerre.

Ce succès de la politique du logement semble devoir en assurer la permanence.

En effet, au cours de l'accomplissement de la tâche que les pouvoirs publics s'étaient fixée, d'autres tâches sont apparues, dont l'exécution s'imposera vraisemblablement. Une fois menée à bien, la lutte contre la pénurie exceptionnelle, on en est venu à la suppression des taudis existants; c'est tout le problème du logement des éléments les plus pauvres de la population qui, pour une période indéterminée, resteront incapables de payer des loyers qui leur permettent de se loger dans des conditions compatibles avec la dignité humaine. C'est aussi toute la question du logement rural avec les problèmes particuliers qu'elle soulève et que la politique actuelle n'a encore abordé qu'accèssoirement. L'ampleur des tâches qui se dessinent dépasse celle de l'œuvre réalisée ou en voie de réalisation. D'ailleurs, les résultats obtenus parlent d'eux-mêmes: pour ne citer que les chiffres de quelques pays, plus de 600.000 logements construits par les autorités locales en Grande-Bretagne, quelque 700.000 par les communes et les sociétés d'utilité publique en Allemagne, plus de 110.000 aux Pays-Bas et plus de 60.000 en Autriche, ainsi que quelque 75.000 logements édifiés en Belgique avec le secours de l'Etat. C'est là une œuvre qui ne peut manquer d'impressionner l'opinion publique. Elle continuera vraisemblablement à s'amplifier pendant quelques années encore; de toute façon, elle servira de nombreuses années et bénéficiera à d'innombrables familles. Les occupants de ces maisons ne devront-ils pas apprécier l'utilité d'une politique effective de l'habitation?

Sans doute ne saurait-il être question de perpétuer *in æternum* les systèmes actuels de distribution massive de subsides, directs et indirects; c'est là une politique commandée par une situation exceptionnelle et qui prendra vraisemblablement fin avec cette situation, comme cela a déjà été le cas dans plusieurs pays.

Peut-être en restera-t-il cependant quelques traces. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Allemagne plus de 4 milliards de marks ont été mobilisés par l'impôt sur les locataires pour être investis dans les constructions d'habitation. Une partie au moins de ces fonds sera graduellement récupérée par le versement des annuités de remboursement et le paiement des intérêts, si réduits soient-ils; ces sommes pourront être investies dans d'autres constructions et constitueront donc un énorme fonds de roulement qui, géré par les pouvoirs publics, échappera aux lois communes du marché des capitaux. Il en est de même, mais sur une plus petite échelle, des fonds spéciaux constitués en

Autriche par la récente législation nationale, en Pologne et en Finlande.

Ces exemples seront peut-être suivis ailleurs, et des réserves pourront être constituées peu à peu par des dotations régulières, en vue de financer à des conditions de faveur la construction d'utilité publique.

D'autre part, le développement de la politique du logement après la guerre a donné un essor considérable aux organismes de construction d'utilité publique, associations semi-privées officiellement reconnues ou corporations semi-publiques autonomes, qui ont assuré une grande part des constructions supportées par les autorités ou qui ont concouru à leur financement. Sans doute leur développement extrêmement rapide est-il dû à l'importance des facilités, d'ordre financier et autres, que leur ont accordées les pouvoirs publics, et l'on voit déjà dans certains pays leur activité décroître parallèlement au ralentissement de l'intervention publique. Cependant, nombre de ces organismes ont, pendant ces années de grande activité, acquis suffisamment de force et d'expérience pour pouvoir surmonter les difficultés temporaires dans lesquelles les jette ou les jettera la brusque restriction de l'appui des autorités. Même livrés à leurs seules ressources, ils pourront ensuite reprendre un développement régulier et poursuivre une certaine activité.

La consolidation et le développement de ces groupements, véritables cellules vivantes de la construction d'utilité publique, peuvent avoir une vaste portée sociale. En associant les intéressés eux-mêmes en vue de satisfaire dans des conditions plus favorables à l'un de leurs besoins fondamentaux et en les faisant participer par leurs efforts personnels à l'amélioration de leurs conditions d'existence, ces sociétés remplissent un rôle éducatif qui n'est pas à négliger. En ouvrant certaines possibilités à des personnes de moyens très modestes d'accéder à la propriété de leurs logements, elles accomplissent une œuvre de stabilisation sociale, dont on peut admettre que l'inspiration soit discutée dans certains milieux, mais dont les répercussions ne sauraient être mises en doute. Il n'est donc pas exagéré de dire que la politique du logement d'après-guerre a fait là œuvre durable.

Dans un tout autre domaine enfin, les pouvoirs publics ont été amenés aussi à accomplir une tâche de longue haleine, dont les conséquences se feront sentir plus tard. Nous voulons parler des encouragements donnés par les autorités de certains pays aux expériences tentées pour la rénovation des procédés de construction et la rationalisation de toute l'industrie des progrès de ce genre ont pu être obtenus par les propres moyens de l'industrie, dans celle du bâtiment l'intervention des autorités est devenue nécessaire. Les firmes existantes n'étaient pas à même, ne sentaient pas assez l'intérêt d'entreprendre de longues et coûteuses expériences.

L'action commencée est à coup sûr une œuvre à très longue échéance; les premières déceptions qu'elle a causées à ceux qui en attendaient immédiatement des résultats importants n'enlèvent rien aux possibilités qu'elle réserve pour l'ave-

nir. Ajoutons que, pour être effectif, l'effort ne devra pas être seulement d'ordre technique; il exigera aussi un réajustement — du reste déjà amorcé — de toute la structure organique de l'industrie et la constitution d'unités puissantes, capables d'entreprendre véritablement la construction de maisons d'habitation en très grande série.

La perspective de voir se développer une industrie du bâtiment qui soit à même de produire en grand nombre des logements appropriés et à bon marché laisse supposer que la solution du problème ultime de la politique du logement devrait peut-être se fonder sur des bases purement économiques. Quoique les efforts tentés jusqu'ici n'aient pas été orientés exactement dans cette direction, on peut déceler cependant dans les initiatives les plus récentes des soucis d'un ordre analogue. L'organisation sous une forme autonome du crédit hypothécaire pour la construction d'utilité publique peut être considérée comme un premier pas vers

la rationalisation du crédit immobilier. Les progrès réalisés dans le domaine de l'aménagement urbain et régional peuvent être pris comme l'indice d'une rationalisation de la politique foncière.

Quel que soit du reste le nom qu'on donne à l'action des pouvoirs publics pour l'amélioration du logement populaire, il est clair qu'à l'heure actuelle un vaste champ d'action lui reste ouvert. L'importance des réalisations effectuées est un solide argument pour la continuation de cet effort, quoiqu'il soit encore difficile de préciser la forme et l'orientation exactes qu'il prendra.

On peut donc considérer que la politique du logement est en plein développement et susceptible encore de suggérer beaucoup d'innovations. Elle peut devenir un des chapitres les plus vivants de la politique sociale, et présente ainsi un intérêt direct pour les masses salariées, dont elle peut améliorer de façon considérable les conditions matérielles et morales d'existence. »

Coopératives parisiennes de construction de maisons bon marché.

Dans diverses régions de la France on a essayé souvent de fonder des coopératives de construction de maisons à bon marché. Si beaucoup de ces tentatives ont échoué, on l'attribue avant tout à l'incapacité de leurs fondateurs. Souvent l'insuccès partiel n'a pas été dû au manque de connaissances juridiques, financières et techniques de dirigeants parfaitement capables, mais aux obstacles que leur créèrent leurs propres coopérateurs et entrepreneurs, qui ne se rendaient pas compte des grandes difficultés que rencontrent les chefs de telles entreprises. Il semble qu'en France ont réussi surtout les coopératives dont les membres appartiennent aux mêmes administrations publiques et privées.

Dans certains cas, les coopérateurs se sont groupés pour construire eux-mêmes leurs maisons. C'est ainsi que les cheminots d'Orléans ont construit en deux ans vingt maisons pendant leur temps libre. La Compagnie avait mis le terrain à leur disposition à des conditions très favorables.

C'est un filateur de Troyes, nommé Kapp, qui prit le premier une initiative de ce genre. Il réunit ses ouvriers en groupes de vingt-cinq sous la direction de professionnels et leur fournit les matériaux de construction dont le prix devait lui être remboursé par versements annuels.

Du reste, nombre d'entreprises industrielles ont mis des logements à la disposition de leurs employés et de leurs ouvriers, en procédant de manières diverses. Le prochain congrès des commissions départementales du travail, qui siégera à Lille, examinera si chaque propriétaire d'une entreprise de quelque importance ne doit pas aider à procurer à ses ouvriers les logements dont ils ont besoin.

Souvent ce sont les chefs d'entreprise qui construisent eux-mêmes et qui les louent ou les vendent à leurs ouvriers. Remarquables avant toutes

sont les cités ouvrières construites depuis la guerre à Tergnier par la Compagnie des chemins de fer du Nord. En d'autres endroits, les entreprises ont fondé elles-mêmes des sociétés par actions pour la construction d'immeubles, dont ils possèdent la majorité des actions. Il est évident que l'Etat ne les subventionne pas, parce que les entreprises agissent dans ce cas dans leur propre intérêt. Actuellement de nombreuses entreprises industrielles encouragent la fondation de coopératives de construction, pour participer aux avantages octroyés à ces dernières par la loi.

Les entrepreneurs ont naturellement tout intérêt d'établir leur personnel dans le voisinage des entreprises. L'expérience a montré toutefois, et cela précisément dans les coopératives des environs de Paris, que cette cohabitation si étroite offre aussi ses inconvénients. Il n'est pas rare que des frottements se produisent entre personnes qui, s'étant trouvées en contact pendant les heures de travail, sont obligées de l'être encore pendant leurs heures de liberté. Aussi de nombreuses coopératives ont-elles préféré ne pas réunir les immeubles en une colonie, mais les répartir sur différents points de la ville. Il en est ainsi surtout dans la région parisienne, où existent le plus grand nombre de coopératives. Le département de la Seine en compte actuellement 112, la Seine-et-Oise 45.

A l'exception d'une ou deux, toutes les coopératives construisent des maisons qui deviennent la propriété des coopérateurs. Il faut y voir non seulement le signe d'un individualisme très marqué, mais aussi l'influence de la législation française, qui est nettement orientée dans ce sens.

La composition des coopératives est diverse. Il y en a où les membres sont de la même entreprise, et d'autres où ils sont de professions variées. Tels sont, par exemple, les habitations à